



Mairie de
VILLENEUVE MINERVOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le huit septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve Minervois se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/09/2025

Date d'affichage de la délibération : 09/09/2025

MEMBRES PRESENTS : MM., ABRIAL Mickaël, AMOUROUX Nicole, BERNARDO Jérémy, DEBAISIEUX Christine, ESCOURROU Edmond, FERRE Dimitri, GINIES Alain, LINARES Ysabell, POUDOU Roseline, THOMAS André, TORRES Anaïs, VAISSIERES Alain, Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

POUVOIRS : de Mme COZZOLI Virginie à AMOUROUX Nicole,
de M GRES Gilles à M GINIES Alain,

EXCUSEE : Mme LAFFONT Marion

Madame TORRES Anaïs a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avis demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement d'un parc éolien du Haut Cabardès sur les communes de Pradelles Cabardès et Cabrespine

Monsieur le Maire expose que la commune de VILLENEUVE MINERVOIS est invitée à se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement d'un parc éolien du Haut Cabardès sur les communes de Pradelles Cabardès et Cabrespine conformément aux prescriptions de l'article R181-18 du Code de l'environnement

Ce projet consiste au démantèlement de 16 éoliennes anciennes et le remplacement par 9 éoliennes plus performantes

Le dossier de consultation est disponible en mairie pour plus de renseignements complémentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 011-211104336-20250908-0809202506-DE



et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- DE DONNER un avis favorable au projet de renouvellement du parc éolien du Haut Cabardès

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
A Villeneuve Minervoys,
Le Maire,



Délibération rendue exécutoire par transmission à la Préfecture et affichage le : 09/09/2025

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>